Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 005-210500617-20240927-2024_09_27_15_A-DE

N° : 2024_09_27_15_A

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

OBJET :

Convention partenaires locaux Gapen'cîmes 2024

Étaient présents :
M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :
Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le rapporteur expose :

Le trail du Gapen'Cimes, organisé par la ville de Gap, aura lieu les 5 et 6 octobre 2024.

La Ville de Gap et plusieurs partenaires ont décidé, dans le but de conforter la qualité de l'événement, de promouvoir des produits locaux, d'associer leurs images de marques et de conclure un partenariat pour l'organisation de la Gapen'Cimes 2024.

Dans ce cadre, les partenaires s'engagent soit à fournir des lots destinés aux coureurs récompensés sur les courses et distribués au moment des podiums, soit à participer financièrement à l'événement pour l'amélioration de la qualité des ravitaillements.
En contrepartie, la ville de Gap s'engage à faire apparaître ses partenaires dans ses documents de communication et/ou ses visuels.

Les partenaires sont les suivants :

MAIF, société d'assurance et mutuelle - Niort
Intersport Gap, magasin d'articles de sport - Gap
Caisse Locale de Gap-Bayard du Crédit Agricole Alpes-Provence - Gap
SCARPA, 156 Route de l'Amy - Allonzier la Caille
Union Régionale des Professionnels de Santé - Gap
Epi d'or - L'Aranaude 05500 ST Bonnet en Champsaur
Altiflore - Les Estives 05260 Chabottes
Bergamote - 47 avenue Jean Jaurès 0500 Gap
Café Crème - 5 rue Colonel Roux 05000 Gap
Cap Détente - 5 rue Louis Balmens 05000 Gap
Dynamic Vélo - 4 cours Victor Hugo 05000 Gap
Krys Optique Javourez - 45 rue Carnot BP 146 05000 Gap
Les mots passants - 47 rue Carnot 05000 Gap
Nouvelle Librairie Eurl ACR 6 cours Victor Hugo 05000 Gap
Optique Cirgues 3 rue de France 05000 Gap
Optique Pernin 12 rue Pasteur 05000 Gap
La Pause du Content 3 rue du Content 05000 Gap
Tart'Alpes 9 rue Charles Nungesser 05130 Tallard
Thé pas chez Mémé - 21 rue Colonel Roux 05000 Gap
O'DYCEA Mairie du Dévoluy Le Pré 05250 St Etienne en Dévoluy
Les Cabanes du Dauphiné Hameau des Eméyères 05000 Gap
Fromagerie EBRARD Route d'Orcières 05260 Chabottes
King Jouet - 15 route des Fauvins 05000 GAP

Décision :

Il est proposé sur avis favorables de la Commission des Sports et de la Commission des Finances réunies respectivement le 16 et 18 septembre 2024

Article unique : d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le Conseiller Municipal Délégué

Alain BLANC

Le Secrétaire de Séance

Joël REYNIER

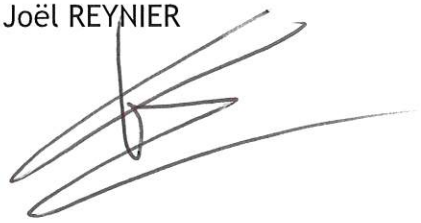

Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le : 11 OCT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.